



Mise à jour septembre 2015



COMMUNE DE HERBEUVILLE

DOSSIER D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS
DICRIM



Le mot du maire

La loi de 1987 et le décret du 11 octobre 1990 relatifs à l'information préventive sur les risques majeurs et son modificatif du 09 juin 2004 instituent le **DICRIM**.

Le DICRIM a pour but de sensibiliser les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés dans leur commune, les conséquences et les mesures de sécurité à appliquer pour s'en protéger et réduire les dommages sur les personnes et les biens.

Il s'appuie sur d'autres documents réalisés au niveau départemental et préfectoral, ainsi que le SDIS.

La commune a donc établi ce document, consultable en mairie les mercredis de 17h30 à 18h30 et le jeudi de 9h00 à 10h00.

Très peu de risques sont identifiés à Herbeville :

- ↳ Les tempêtes (comme celle du 26 décembre 1999)
- ↳ Les incendies (habitation, forêt)
- ↳ Les obus des 2 dernières guerres
- ↳ Le transport de matières dangereuses par la route

Il est impératif de respecter les règles de prudence consignées dans ce document dès la rencontre de l'un de ces phénomènes.

Tous, nous avons un rôle à jouer et une part de responsabilité dans le domaine de la sécurité, aussi bien l'administré, la commune que l'Etat.

Si les risques sont bien définis dès l'origine, l'organisation qui se mettra en place sera des plus efficace et permettra que tous nous soyons protégés au mieux.

Le risque zéro n'existe pas. Par contre on peut le réduire au maximum, ce document nous y aidera.

Le Maire,

Samuel BORTOT



PRESENTATION

Les différents risques identifiés à HERBEUVILLE :

Les risques naturels : les tempêtes (mini tornade, etc.),

Les incendies,

Les engins de guerre, type obus,

Les risques chimiques : le transport de matières dangereuses telles que l'azote, le nitrate, etc.

Les moyens d'alerter la population à disposition de la commune :

Une sirène pour les alertes météo,

Le téléphone,

Les mails (si le risque est connu suffisamment tôt),

Le porte à porte, de voisin à voisin, afin de répercuter l'info aux personnes absente au moment de l'envoi de l'alerte.

Consignes de prudence :

Les bons réflexes pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

↳ **Les risques naturels : les tempêtes (mini tornade, etc.),**

Pré-alerte

Ecouter les bulletins météo et les informations diffusées par les autorités.

Constituer et stocker une réserve alimentaire et d'eau potable.

Préparer une trousse de premiers secours.

Consolider la maison: portes, fenêtres, toiture.

Vérifier les conduits d'évacuation d'eaux pluviales.

Prévoir une radio avec piles, des éclairages de secours.

Faire une réserve alimentaire et d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale, prenez vos précautions en contactant votre organisme.

Ranger à l'intérieur des bâtiments tous les objets pouvant souffrir du vent ou des fortes pluies.

Amarrer ce qui ne peut être rentré.

Rentrer les animaux.

Se déplacer qu'en cas de nécessité absolue ou rejoindre son logement au plus tôt

Fermer solidement toutes les issues et protéger les baies vitrées (fermer les volets).

Ecouter les bulletins météo et les informations diffusées par les autorités.

Pendant l'alerte

Ne pas sortir

Ecouter les bulletins météo et les informations diffusées par les autorités.



Levée de l'alerte

Ne pas gêner les secours.

Ne se déplacer qu'en cas de nécessité.

Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.

Se tenir informé sur la potabilité de l'eau du robinet.

↳ Les incendies

Pré-alerte

Habitations :

La prévention est de mise en la matière, en n'allumant aucun feu et en dégageant les alentours de la maison et de la parcelle de terre, des broussailles, bois secs ... qui peuvent être à proximité immédiate.

Faire ramoner chaque année les conduits de cheminée.

Pendant l'alerte

↳ Si c'est possible évacuer les lieux

↳ Dans le cas contraire, se réfugier dans une pièce la plus éloignée du foyer de l'incendie et calfeutrer les bas de portes

↳ Ne pas essayer de sortir par les fenêtres situées en étage.

↳ Se mettre un linge humide devant la bouche et le nez.

Forêt :

Dans toutes les zones dotées d'une végétation luxuriante (humide et sèche), le risque de feu demeure important et sa propagation peut être dangereuse tant pour les personnes que pour les biens.

Si vous êtes aux abords immédiats du feu, mettez-vous un linge, de préférence humide, devant le nez et la bouche.

↳ Les matières dangereuses déversées sur la route ou sur le bas-côté :

Pendant l'alerte

Ne pas s'approcher des matières répandues sur le sol et ne surtout pas les toucher, se mettre quelque chose (type mouchoir, écharpe, ...) devant le nez et la bouche pour ne pas les respirer
Si l'on est témoin d'un accident, délimiter la zone dangereuse avec tout moyen en votre possession

Faire éloigner les personnes.

Ne pas fumer.

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers et à la gendarmerie ou à la police.

En cas de fuite du produit, ne pas toucher, quitter la zone de l'accident et rejoindre un bâtiment en sécurité et se confiner.

Respecter les consignes de sécurité diffusées par les secours.



↳ **Les obus et autres engins de guerre:**

Ne pas les emporter, ni les déplacer

Baliser la zone avec tout moyen à votre portée (pierre, branchages, etc.)

Ne pas allumer de feu à proximité

Faire une déclaration en mairie, en dehors des heures de permanence, prévenir le maire au 06.01.45.69.37

Mesures générales de prudence :

Gardez votre calme

Les services de secours sont à votre écoute et prêts à intervenir

Ecouter la radio reste encore le meilleur moyen d'être informé.

Respecter les consignes des autorités.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Il faut faire confiance aux enseignants qui s'en occupent.

Ne pas téléphoner, après avoir donné l'alerte.

Libérer les lignes pour les secours d'urgence.

Etre patient même si l'information peut sembler longue à venir.

Dans tous les cas donner l'alerte dans les plus brefs délais si vous êtes témoin d'un incident ou accident.



Numéros utiles :

Pompier : 18 (ou 112 depuis un portable)

SAMU : 15 (ou 112 depuis un portable)

Police : 17 (ou 112 depuis un portable)

Météo France : 08 92 68 02 13

La gestion des risques :

La commune n'a, ni les moyens financiers, ni matériels pour subvenir, seule, aux risques encourus et ne mettra donc pas en place de **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) ou de **PPRN** (Plan de Prévention des Risques Naturels).

Elle pourra, éventuellement, mettre à disposition des urgentistes la salle polyvalente (située dans le bâtiment de la mairie), afin de donner les premiers soins aux victimes.



Cette salle est accessible aux handicapés à mobilité réduite. Elle a une capacité de 50 personnes.

En cas où des citoyens auraient besoin d'un hébergement provisoire, les autres pièces du bâtiment (salle du conseil, ancien secrétariat) et l'église, pourront être mis à disposition. Mais ne pourront accueillir que des individus valides, ces ERP n'étant pas encore aux normes d'accessibilité.

Un appel sera lancé à la générosité des Herbeuvillois, afin de dépanner les sinistrés avec des lits de camps, couvertures, vêtements, etc. Ou pour leur procurer un hébergement provisoire

La commune fera appel à la Préfecture, le SDIS et les communes voisines pour l'aider à endiguer ces risques, le cas échéant.